

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100066 du 27 mai 2010**

Pétitionnaire : Mairie

Localisation des travaux : Lozère / 48800 – ALTIER / La Pigeyre

Nature des travaux : Revêtement d'un tronçon de voie communale (45 m.l)

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Le tronçon de ruelle sera revêtu par du béton bitumeux ;
- Le caniveau actuel d'évacuation des eaux de ruissellement sera conservé ;
- Les matériaux de décaissement devront être évacués hors de la zone cœur du Parc National.